



AFEAS

l'Association
Féminine
d'Éducation et
d'Action
Sociale

M E M O I R E

PRÉSENTE AU
COMITÉ PERMANENT
DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

LORS DES AUDIENCES
SUR LA VIOLENCE
DANS LA FAMILLE

NOVEMBRE 1981

SIÈGE SOCIAL :
180 EST, BOUL. DORCHESTER
BUREAU 200,
MONTREAL, P.Q. H2X 1N6
TÉL. : (514) 866-1813

24

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.F.E.A.S

CONSEIL EXECUTIF

Mme Christiane Bérubé-Gagné, présidente générale
Mme Lucille Bellemare, première vice-présidente
Mme Louise Joly, deuxième vice-présidente
Mme Marie-Claire Lussier, conseillère
Mme Lise Paquette, conseillère
Mme Gabrielle Berger, conseillère

PRESIDENTES DE REGIONS

Mme Yvette Moreau, région Montréal-St-Jérôme-Outaouais
Mme Cécile Boily, région Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais
Mme Louise Poulin, région Côte-Nord
Mme Marie-Ange Sylvestre, région Joliette
Mme Jeannine Bouvet, région Nicolet
Mme Luce R. Poisson, région Québec
Mme Dolorès C. Cimon, région Bas-St-Laurent-Gaspésie
Mme Noella Caron, région Richelieu-Yamaska
Mme Gisèle Rocheleau, région St-Jean
Mme Huguette Lebeau, région Mont-Laurier
Mme Julienne Lajoie, région Sherbrooke
Mme Marie-Berthe Perron, région Abitibi-Témiscamingue
Mme Micheline Villemure, région La Mauricie

SECRETAIRE GENERALE: Lise Girard-Leduc

REDACTRICE DU MEMOIRE: Lise Paquette

S O M M A I R E

INTRODUCTION	1
Enfants maltraités	2
Femmes maltraitées	3
Victimes de viol.....	5
Pornographie.....	8
Communications	10
Sport.....	11
RECOMMANDATIONS	
Enfants maltraités.....	13
Femmes maltraitées	13
Victimes de viol.....	13
Pornographie	14
Communications	15
Sport	15
CONCLUSION	16

INTRODUCTION

L'AFEAS (Association Féminine d'Education et d'Action Sociale) poursuivant ses buts d'éducation et d'action sociale, est depuis longtemps inquiète de l'ampleur et de la diversité des problèmes que crée la violence dans notre société.

Consciente que la violence est partout, que ses ramifications s'étendent au delà de ce que nous pouvons percevoir, l'AFEAS a suggéré à ses 35,000 membres dispersés dans les quelque 600 cercles de la province, diverses études pour, d'une part, les sensibiliser à ce phénomène, les inciter à dénoncer les cas de violence que les femmes elles-mêmes subissent ou voient autour d'elles, dans leur milieu immédiat (viol, femmes battues, enfants maltraités, etc...) et, d'autre part, les aider à reconnaître les formes de violence plus subtiles, telles celles véhiculées par les médias, les jeux, les sports, et distinguer aussi la violence verbale et non verbale.

Ces études et échanges ont porté fruits. Les femmes commencent à réagir à la violence, à s'y opposer et à la dénoncer.

C'est ainsi que certains champs de manifestation de la violence ont été identifiés plus spécifiquement et ont fait l'objet de recommandations variées, qui se regroupent sous divers thèmes.

ENFANTS MALTRAITES

L'AFEAS s'est toujours préoccupée de la santé de tous les citoyens; le problème des enfants maltraités a donc retenu notre attention.

Même si les gouvernements ont fait des efforts pour protéger davantage les droits des enfants, nous savons que beaucoup d'enfants sont maltraités physiquement par leurs parents. On retrouve des enfants maltraités dans toutes les classes sociales. Ce n'est pas exclusivement l'apanage des classes défavorisées, même si on peut y retrouver un nombre relativement élevé.

Dans une seule région (Estrie), les dernières statistiques fournies par le secrétariat de la Direction de la Protection de la Jeunesse (D.P.J) prévoient qu'en 1981, 1,438 enfants auront subi des mauvais traitements de la part de leurs parents. Au 30 septembre 1981 déjà, 1,106 cas étaient acheminés vers la D.P.J. On peut donc facilement affirmer que des milliers d'enfants dans la province et au pays sont ainsi victimes de leurs parents. Même si ça nous semble aberrant, c'est une réalité dont il nous faut être conscients.

Les statistiques se basent évidemment sur des faits identifiés par les divers services sociaux, par les hôpitaux qui reçoivent ces enfants. En 1975, dans la province de Québec, près de 2,000 enfants ont dû être hospitalisés; 5% sont morts, 20% deviennent infirmes.

Mais combien de cas passent inaperçus? Combien ne sont pas dévoilés?

La situation est même alarmante si nous considérons, suite à des études faites par des psychologues, psychiatres, etc...que la plupart des enfants qui sont maltraités, maltraiteront leurs enfants lorsqu'ils deviendront parents à leur tour.

Nous croyons donc qu'il faudrait se préoccuper davantage de la santé mentale des parents; de la santé physique on en prend grand soin mais

on néglige souvent la santé mentale, particulièrement celle de la future mère.

Des mesures seraient indispensables pour d'une part, prévenir de telles agressions en favorisant une éducation de base pour tous les jeunes gens qui seront un jour parents et d'autre part, pouvoir retirer aux parents responsables leur puissance parentale.

FEMMES MALTRAITÉES

Chaque jour, des centaines de femmes sont battues, mais personne n'en parle. La femme battue, la violence au sein du couple sont des sujets tabous. Les femmes elles-mêmes se taisent parce qu'elles ont peur, qu'elles ont honte et qu'elles se sentent coupables. Les enfants n'osent pas en parler par peur de leur père, peur des moqueries ou du rejet de leurs camarades et de leurs professeurs. Silence des voisins, des amis, des proches qui ne veulent pas intervenir dans des chicanes de ménage. Silence des policiers, des médecins, des avocats qui ne considèrent pas ce genre de violence très grave: "Les femmes qui ne veulent pas être battues n'ont qu'à quitter leur mari trop violent..." "Silence total des statistiques: ce n'est que depuis que des femmes utilisent les refuges mis sur pied par des organismes féminins volontaires qu'on sait qu'il y a des femmes battues et que ce n'est pas exceptionnel."

D'ailleurs, les policiers hésitent autant que le public en général, à intervenir dans les incidents familiaux. Ils considèrent que la violence entre mari et femme est une affaire de vie privée et que les gens de l'extérieur ne devraient pas s'en mêler. Selon une enquête menée à Vancouver, les policiers ne répondaient qu'à seulement 53.8% des appels pour assistance dans les cas de querelles de famille (il faut indiquer que des enfants sont menacés, que le mari est armé pour faire bouger les policiers).

Quant aux femmes battues, elles se refusent à porter plainte par peur des représailles. Qui les protégera de la violence du mari qui voudra se venger? Elles n'ont pas d'endroits où se réfugier pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Quitter le domicile conjugal implique presque nécessairement le recours à la séparation ou au divorce car un retour à la maison signifie s'exposer à des violences encore plus grandes. La perspective de recourir à l'aide sociale, d'avoir à trouver un logement, d'être seule à assurer le revenu familial, a de quoi faire peur à bien des femmes, surtout parmi les plus démunies.

La brutalité exercée envers les femmes et que l'on considère souvent comme allant de soi, s'insère dans le contexte de cette société marquée au coin de la violence. Toutefois, la brutalité à l'endroit des femmes a ceci de particulier qu'elle s'inscrit dans un rapport individuel de dominant-dominé et qu'elle procède d'un présumé droit de propriété.

Une analyse globale permettrait de démontrer que la violence à l'endroit des femmes est indépendante des classes sociales et que les victimes peuvent d'autant moins s'en prémunir qu'elles sont physiquement peu préparées et souvent dépendantes de leur agresseur sur les plans émotif et financier. Il ne suffit pas de dénoncer les multiples formes d'agression qui s'exercent contre les femmes; il faut mettre en cause les rapports sociaux qui les soutiennent.⁽¹⁾

Une étude sur l'homicide au Canada révèle, en effet, que 60% des victimes de sexe féminin et 26.8% des victimes de sexe masculin avaient un lien familial avec le prévenu. (Statistique Canada, l'homicide au Canada, 1976, p. 21). Ces données ne laissent aucun doute sur la violence qui sévit au sein des familles. De plus, la cruauté physique était l'un des motifs invoqués dans 30% des requêtes en divorce au Québec en 1976.⁽²⁾

Il est vrai que depuis quelques années on assiste à la création de divers centres de dépannage ayant chacun une vocation particulière: ac-

(1) Egalité Indépendance du Conseil du Statut de la Femme, p. 126-127.

(2) Egalité Indépendance du Conseil du Statut de la Femme, p. 126-127, données fournies par le Bureau central d'enregistrement des divorces, ministère de la justice, Ottawa, 1978.

cueil pour les femmes battues, les victimes de viol, aide aux sinistrés, etc... Bien entendu, ce sont les grands centres urbains qui bénéficient de la plus grande variété de services, d'autres régions sont beaucoup moins organisées.

Le ministère des Affaires sociales ne semble pas avoir de politiques précises quant à l'établissement de ces divers centres de dépannage; il laisse au CRSSS le soin de prévoir les besoins et de faire les demandes nécessaires au Ministère.

L'AFEAS croit qu'il est essentiel de procurer aux femmes victimes de violence et à leurs enfants des centres de dépannage qui puissent les recevoir dans les périodes de crise, afin d'assurer leur sécurité et ce, 24 heures par jour.

Ces centres d'accueil pourraient accueillir différents types de personnes en détresse et constituer un service essentiel aux plus démunies. On pourrait aussi trouver, à l'intérieur de ces centres, des services d'animation, d'information et même de formation où les femmes pourraient apprendre à se défendre sur les plans physique, émotionnel et juridique.

VICTIMES DE VIOL

De toutes les formes d'agression exercées sur les femmes, la plus odieuse et la plus inacceptable est le viol. Or, on maintient depuis toujours, au sujet du viol, une connotation d'ordre moral qui rend difficile son assimilation aux autres agressions exercées sur les personnes. De plus, malgré la gravité reconnue de ce crime, aucune recherche sur le sujet n'a été effectuée au Québec.

La plupart d'entre nous avons tendance à croire que les viols sont relativement rares. Toutefois, selon un communiqué officiel de la Sûreté du Québec, un viol sur 10 seulement est rapporté. Au Canada, le nombre de plaintes pour viol a triplé de 1963 (549) à 1973 (1,593). Au Québec, de 1970 à 1974, au chapitre des infractions contre la personne, les viols

arrivent au deuxième rang après les blessures corporelles. En 1976, on comptait au Québec 476 viols et 1,246 attentats à la pudeur. C'est le crime où l'on constate le plus haut taux d'accroissement, il est le plus sous-dénoncé, il comporte le plus fort taux de plaintes non-fondées (37.5%), le plus faible taux d'arrestation (10%), d'inculpation (5%) et de condamnation (2.5%) par rapport au nombre de plaintes. De plus, dans 43% des cas, la victime et l'agresseur n'étaient pas inconnus l'un de l'autre et enfin dans 56% des cas, les viols se produisaient au domicile de la victime ou de l'agresseur.⁽¹⁾ Mais ce qui remet davantage en question ces mythes, c'est le fait que 97% des violeurs soient psychologiquement et sexuellement normaux.

Il y a actuellement au Québec six centres d'aide et de lutte aux victimes d'agressions sexuelles (Montréal, Trois-Rivières, Québec, Sherbrooke, Hull et Châteauguay).

Le fonctionnement de ces divers centres reposait, jusqu'au 14 février 1980, sur des subventions reçues du ministère des Affaires sociales, d'organismes tels Centraide et sur le bénévolat. Le 14 février 1980, le MAS annonçait officiellement la décision de cesser son aide directe aux CALACS et a décrété que ces derniers devraient s'intégrer aux centres d'accueil ouverts aux victimes de violence. Cette décision a été maintenue, malgré la contestation des CALACS.

Le fonctionnement des CALACS est donc, suite à cette politique, différent d'un endroit à l'autre.

A Montréal, le centre n'est pas intégré à aucun centre d'accueil. Il fonctionne de façon autonome et bénévole...pour combien de temps encore?

A Hull, le centre n'existe plus. Il existe seulement un mouvement bénévole qui s'appelle "Collectif d'éducation contre le viol".

A Sherbrooke, le centre fonctionne de façon autonome, suite à une entente administrative avec une maison d'hébergement pour femmes victi-

(1) Menachen Amir, Patterns in forcible rape (Chicago, University of Chicago Press 1970).

mes de violence, où le centre a ses locaux. Seulement, le budget alloué étant de \$25,000.00, le personnel a dû être réduit et le centre se trouve sans argent depuis le 25 novembre 1981, au moment où il répond à des besoins de plus en plus nombreux.

A Québec, le centre subsiste grâce à une subvention de Centraide, jusqu'au printemps '82. Suite à la politique du MAS, c'est cependant le YWCA qui a pris le "volet viol" et une travailleuse sociale y a été affectée. Comme le centre existe encore dans sa forme première, très peu de cas sont orientés vers la nouvelle ressource qu'offre le YWCA.

A Châteauguay, le centre existe avec un service continu et est subventionné par le gouvernement fédéral, dans le cadre d'un projet de développement communautaire.

A Trois-Rivières, le Centre est maintenu grâce à une entente administrative avec une maison d'hébergement, mais dans un local séparé.

En résumé, la survie de chacun de ces centres est menacée par des coupures éventuelles de budget et, malgré le regroupement des centres, il y a beaucoup d'instabilité. On se fie sur le bénévolat et il est très difficile, sinon irréalisable, de maintenir de tels services avec des bénévoles uniquement.

Suite à ces diverses expériences, nous croyons toujours que les CALACS devraient être reconnus comme organismes autonomes. Le regroupement des maisons d'hébergement a également fait connaître sa position sur le sujet, laquelle va dans le même sens.

En effet, dans un document intitulé "Notre position sur le "volet viol" (septembre 1981), le regroupement provincial des Maisons d'hébergement et de Transition pour femmes et enfants en difficulté" fait le point sur la problématique du viol, sur l'expérience de un an et huit mois d'intégration du "volet viol".

Il est clair, selon les membres du Regroupement, que le viol est une problématique différentes de l'hébergement, au niveau de son analyse, de son approche, de ses revendications et que les maisons d'hébergement ne peuvent mener les deux combats à la fois.

Les CALACS ne poursuivent pas les mêmes objectifs et n'ont pas la même philosophie et problématique que les Centres d'accueil pour femmes battues. Les soins physiques, psychologiques et sociaux sont différents et entraînent des ressources différentes.

Il serait donc important, alors qu'ils sont maintenant plus connus, que les femmes recourent de plus en plus à leurs services et commencent timidement à dénoncer le viol et à croire à plus de justice face à l'opinion publique, que les CALACS aient toutes les ressources financières nécessaires pour poursuivre le travail amorcé.

PORNOGRAPHIE

L'influence de la violence et des stéréotypes sexistes dans les différents média de communication est reconnue. Comment douter de l'influence du matériel pornographique. Les enfants et les adolescents, particulièrement vulnérables à ce type d'influence, sont mis régulièrement en contact avec ce matériel lorsqu'ils circulent devant des cinémas, feuilletent un journal aux pages de publicité pour films mais surtout lorsqu'ils se présentent dans un kiosque à journaux, chez le marchand ou le dépanneur du coin, où des étalages de littérature pornographique abondamment illustrée sont placés bien en vue quand ce n'est pas dans la vitrine même.

"Or, la pornographie réduit les personnes à l'état d'objet sexuel en les offrant au regard pour consommation. Ces personnes sont le plus souvent des femmes et parfois des enfants...La propagande pornographique nie la sexualité féminine, fait violence au corps des femmes et porte atteinte à leur dignité...Elle nie la nature même de l'homme en faisant de la sexualité une pure affaire de génitalité..."⁽¹⁾

(1)Châtelaine, "La pornographie galopante", juin 1979, page 43.

La montée de la violence infligée aux femmes et aux enfants dans les représentations pornographiques a de quoi questionner notre société libérale.

Comment peut-on accepter de voir traiter ainsi certains groupes, les femmes et les enfants alors qu'un tollé de protestations s'élèverait si l'on représentait des noirs ou des asiatiques dans des situations aussi dégradantes. Comment peut-on espérer donner aux enfants une saine éducation sexuelle, basée sur l'égalité et le respect des partenaires lorsqu'ils sont constamment assaillis par des images avilissantes. Comment peut-on réprimer les assauts sexuels lorsque ce type de comportement est largement valorisé dans la littérature et les spectacles pornographiques.

Malgré la loi canadienne, article 159 (8) du Code criminel qui définit comme obscène "toute publication indue des choses sexuelles et de l'un quelconque ou plusieurs sujets suivants, à savoir: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence"; malgré les directives du ministère de la Justice du Québec émises en novembre 1977, visant à interdire certaines publications et à limiter la distribution de quelques autres, la littérature pornographique est largement diffusée et distribuée à travers de nombreux établissements commerciaux.

L'article 39 de la Charte des droits et libertés de la personne décrète que: "Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu".

Si l'on reconnaît le droit des adultes à être des consommateurs volontaires de matériel porno, il faut aussi reconnaître le droit des enfants et des adolescents de vivre dans un environnement qui leur permette un développement sain.

La pornographie est aussi un langage, celui du mépris, de la violence, du nihilisme. Elle concrétise cette conception de la sexualité humaine en mettant parfois en scène même la bestialité.

L'AFEAS proteste contre cette situation et affirme que le minimum que notre société puisse faire dans les circonstances c'est de protéger les mineurs de tout contact avec ce matériel dégradant pour la personne humaine. En choisissant la pornographie comme priorité d'action pour SO-S1, les membres AFEAS poursuivaient les actions amorcées depuis quelques années.

Après étude et action, les membres sont donc plus sensibilisés au phénomène de la pornographie. Ils rejettent la porno et réclament l'intervention de l'Etat pour faire respecter les lois et interdire, entre autres, la projection de films classés "hard core".

COMMUNICATIONS

"Les média rendent compte abondamment de la violence entre Etats et lui confèrent ainsi un caractère familier, voire naturel. Ils ne font pas que diffuser l'information relative aux événements violents: ils favorisent aussi le développement de certains types de violence en les commercialisant et en omettant d'en faire une analyse critique pour le bénéfice des consommateurs". (1)

Cette commercialisation exploite la vulnérabilité des individus, notamment celle des enfants qui troquent volontiers leur personnalité pour celle de Super-Man, de Tarzan ou de la Femme bionique, quand ce n'est pas l'"Incroyable Hulk". Les adultes même subissent l'influence des média. A force de lire la violence, à force de la voir, on s'y habitue presque, on peut même la faire sienne, plus ou moins consciemment.

Toute notre société est faite de violence, et nous aimerions tenter d'améliorer cet état de fait. Un des moyens utilisés pour propager cette violence est malheureusement la télévision, qui par la diffusion d'émissions telles la lutte, les films d'horreur, etc... aux heures où les jeunes sont à l'écoute, ne peut que nuire à une saine éducation.

(1) Egalité Indépendance du Conseil du Statut de la Femme, page 126.

Alors que l'adulte se trouve pris dans l'engrenage, comment croire que les enfants puissent en être exemptés, alors qu'ils se cherchent constamment des modèles à imiter, des traces à suivre?

SPORT

Bien des gens ne peuvent pas concevoir le sport autrement que dans une structure distinguant les forts des faibles, l'élite de la masse. Le sport signifie compétition et victoire.

Pour que les jeunes se conforment à cette "éthique" sportive, on leur impose un entraînement intensif, l'apprentissage de techniques sophistiquées, des règlements peu significatifs pour les jeunes, un classement sévère, selon les habiletés et les talents démontrés; seuls les "bons", les "doués" devraient faire du sport. Et tous les moyens sont bons pour gagner: coups de poings, coups de pieds, brutalité, batailles en règle; si on ne peut gagner avec du talent, on gagnera par la force brutale.

Hélas, il faut reconnaître que c'est là l'attitude des "entraîneurs" sportifs en général et des instructeurs de hockey en particulier, incluant les instructeurs de hockey mineur (très jeunes enfants). Et le langage employé dans le milieu sportif est loin d'être un exemple pour nos enfants.

Or, le jeu fait partie de l'univers des enfants. Quand ils jouent, leur première préoccupation c'est de s'amuser. Quand ils s'amuse dans une partie quelconque, aux règles plus ou moins déterminées, ils s'occupent moins de savoir qui va gagner que de dépenser leur énergie et de satisfaire leur intérêt du jeu; ils ne distinguent pas le bon et le maladroit, le fort et le faible; petits et grands participent au même jeu. Ils retournent chez eux sans médaille, sans trophée, mais les yeux brillants de plaisir. Ils ont oublié qu'il fallait gagner.

Pourquoi faut-il que les adultes leur imposent leur notion de jeu-victoire? Les instructeurs de hockey devraient reviser leur mentalité et leur attitude en face du sport. Faire du sport pour s'amuser, pour se développer physiquement et socialement devient un jeu éducatif accessible à tous les enfants, quel que soit leur âge, leur sexe ou leur niveau d'habileté physique. Ainsi, peut-être le goût du sport, de l'activité physique persisterait jusqu'à l'âge adulte. Il y aurait plus de sportifs sur le terrain que dans les estrades.

Ce qui n'empêcherait pas certains individus aux capacités supérieures, de s'entraîner et de devenir des athlètes de classe.

L'AFEAS pense ici à ceux qui s'occupent de la formation sportive des jeunes et particulièrement aux instructeurs de hockey mineur qui devraient permettre à tous les enfants de s'amuser et de se développer à l'intérieur des activités sportives organisées et favoriser un climat de saine compétition.

RECOMMANDATIONSEnfants maltraités

- 1.- Que les gouvernements prévoient des mesures de déchéance de la puissance parentale afin de favoriser l'adoption de l'enfant qui est maltraité par ses parents.
- 2.- Que dans le système d'éducation soit prévue pour tous les jeunes gens, dès le niveau secondaire, une préparation à leur futur rôle de parents en leur permettant des apprentissages pratiques (tels participation au travail de garderies, par exemple) parallèlement à un enseignement théorique sur les besoins et le développement de l'enfant.

Femmes maltraitées

- 3.- Qu'une loi assure une protection adéquate pour les femmes maltraitées.
- 4.- Que les centres de dépannage soient plus nombreux et répartis dans chaque région administrative et qu'ils fonctionnent 24 heures par jour, pour venir en aide aux femmes maltraitées.
- 5.- Que soit établi un réseau de Centres d'accueil supervisés par les CRSSS pour dépanner les cas d'urgence de personnes en détresse.

Victimes de viol

- 6.- Que le ministère des Affaires sociales prenne immédiatement des mesures pour:

- a) assurer le maintien des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel comme organismes autonomes;
 - b) permettre le versement de subventions directes et permanentes aux CALACS afin de garantir un fonctionnement efficace;
 - c) favoriser une grande publicité au sujet des CALACS.
 - d) multiplier les centres d'aide aux victimes de viol dans la province.
- 7.- Que plus de travailleurs (euses) sociaux et d'animateurs (trices) soient formés de façon à être capables de répondre aux besoins des personnes en détresse, particulièrement les femmes et les enfants victimes de violence à l'intérieur de la famille ou à la suite d'agressions à caractère sexuel.

Pornographie

- 8.- Que la vente des journaux et revues pornographiques soit réservée uniquement aux établissements spécialisés dans ce genre de commerce, non accessibles aux moins de 18 ans.
- 9.- Que la projection de films à caractère pornographique soit interdite ou, tout au moins, réservée à des établissements spécialisés dont l'accès serait interdit aux mineurs.
- 10.- Que les ministres fédéral et provincial de la Justice fassent respecter leurs lois respectives concernant les sex-shops, bars porno, revues et films porno.
- 11.- Que ces ministres interdisent la projection de films classés "hard core" dans les établissements publics et privés du Québec.

Communications

- 12.- Que les émissions à caractère violent soient bannies de l'écran aux heures où les enfants peuvent être à l'écoute, c'est-à-dire que ces émissions ne passent qu'après 22 heures.
- 13.- Que l'on nous présente des émissions où l'on respecte l'autorité, la loyauté.
- 14.- Que soient abolis les films d'horreur et de violence à la télévision, à l'heure où les enfants sont encore debout: que les films cotés 14 ans et plus, ainsi que toute annonce télévisée de films projetés dans nos cinémas locaux, ne passent sur nos écrans qu'après 22 heures.

Sport

- 15.- Que les différentes fédérations sportives, organismes de loisirs assurent aux animateurs sportifs, aux divers instructeurs et entraîneurs, particulièrement ceux qui s'occupent de jeunes enfants, une formation visant à promouvoir l'esprit sportif (jeu-participation) plutôt que compétitif et ce, dans tous les sports.

CONCLUSION

Nous avons cerné, outre les sujets précités, plusieurs autres formes de violence qui ne font pas l'objet de recommandations mais plutôt d'actions individuelles et collectives que nous encourageons fortement chez nos membres. La violence dans le bruit, dans le langage, dans l'attitude peut s'atténuer.. Il faut que les gens prennent conscience des effets dévastateurs de la violence qui fait maintenant partie de nos habitudes de vie.

Nous avons également éveillé nos membres aux comportements violents que peuvent engendrer certains jouets pour enfants. C'est souvent à grands renforts de publicité que des jouets incitant à la guerre et à la destruction sont suggérés aux jeunes.

La violence engendre la violence. Il importe donc de tout mettre en oeuvre pour l'enrayer à la source et c'est dans cette optique que l'AFEAS croit que le gouvernement devrait interdire fermement tout acte de violence, favoriser une éducation de masse pour éveiller la population à l'impact de tels comportements et accorder à ceux et celles qui en sont victimes l'aide dont ils et elles ont besoin.